



# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Septembre 2019 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Le Maire

## Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. ESPINASSE – Mme BEURIOT

## Excusée ayant donné procuration :

Mme COUTANSON	à	Mme MANDON
M. PRADIER	à	M. THABEAU
Mme MAHAUT	à	M. FAGONT
M. BERNARD	à	M. LAVILLE

Excusée : Mme SIMEON

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme MATHEY

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	5 Septembre 2019
Affichée en Mairie le :	5 Septembre 2019
Envoyée à la Presse le :	5 Septembre 2019

## Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire annonce que Mme GUILLEMAT a transmis sa démission de Conseillère Municipale.

Ensuite, il présente le Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Juillet 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### • **Décision modificative n°5 - Crédits écriture de cession véhicule police**

Mme MATHEY explique que, suite à la cession du véhicule de la police, il faut prévoir les ouvertures de crédits nécessaires afin de passer les écritures de cession (reprise de l'ancien véhicule), pour un montant de 1 000 Euros

Vote : Unanimité

## TRAVAUX – ECLAIRAGE

### • **SIEG : Tennis couverts**

M. FAGONT rappelle que l'entretien de l'éclairage des terrains de tennis couverts est confié au SIEG depuis le début de l'année 2019.

Le SIEG propose de rénover l'éclairage existant sur les deux terrains de jeux, principalement des projecteurs à LED compacts et polyvalents pour l'éclairage de grands espaces. Des économies d'énergies significatives sont attendues.

Ces travaux de rénovation sont estimés à un montant égal à 24 000,00 € HT pour lesquels la commune participerait par un fonds de concours égal à 50 % soit 12 000,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de programmer ces travaux en 2020, de l'inscrire au budget 2020 et, d'autoriser notamment la signature de la convention de financement des travaux.

Vote : Unanimité

## **PÔLE ENFANCE**

- **Avenant n° 1 au lot n° 10 - Menuiserie intérieure bois / Mobilier / Signalétique**

Mme MANDON explique que dans le cadre des travaux en cours de chantier, des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le LOT N° 10 Menuiserie intérieure bois

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à 1 611,60 € TTC soit une plus-value égale à + 0,64 % par rapport au montant initial du lot n° 10.

Le nouveau montant du marché du lot n° 10 prenant en compte l'avenant n°1 s'élèvera à un montant de 251 516,40 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cet avenant n° 1 du lot n° 10 et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer tous les documents nécessaire

Vote : Unanimité

- **Avenant n° 3 au lot n° 08 - Menuiserie extérieure aluminium**

Mme MANDON poursuit en indiquant que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le LOT N° 08 Menuiserie aluminium.

Le montant de l'avenant n° 3 s'élèvera à 1 062,30 € TTC, soit une plus-value égale à + 0,58 % par rapport au montant initial du lot n° 08.

Le nouveau montant du marché du lot n° 08 prenant en compte cet avenant n° 3 s'élèvera à un montant de 185 192,88 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cet avenant n° 3 du lot n° 08 et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer tous les documents nécessaire

Vote : Unanimité

## **URBANISME**

- **Conférence Intercommunale du Logement (CIL): Avis à émettre sur la Convention intercommunale d'attribution (CIA) et sur le Plan Partenarial de Gestion et d'Information de la Demande (PPGID).**

Mme ALAPETITE présente les dossiers suivants :

Suite à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui vise à encadrer au niveau de l'agglomération clermontoise les demandes d'attribution de logements sociaux, celle-ci a mis en place une convention intercommunale d'attribution des logements (CIA).

Cette convention précise en détail les engagements annuels quantifiés sur la base de critères territorialisés et devra être signée par l'ensemble des réservataires de logements.

La Métropole a également travaillé avec le Département afin de coordonner son action avec la politique sociale mise en place dans le Puy de Dôme ce qui se traduit par un Plan Partenarial de Gestion et d'Information de la Demande (PPGID)

Les Elus et les techniciens de la commune ont participé à tous les groupes de travail sur ces dossiers.

*Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 12 Septembre 2019*

Il est proposé que le Conseil Municipal prenne, complétées par les remarques faites par M. Le Maire lors de la Conférence Intercommunal du Logement du 22 mai 2019

Une délibération favorable à la CIA

Vote : Unanimité

Une délibération avec avis favorable au PPGID

Vote : Unanimité

- **Avis sur révision PLH**

Mme ALAPETITE poursuit en indiquant que le service Habitat de la Métropole nous a transmis le 12/06/2019 le projet de révision du PLH 2014-2019 de l'agglomération de Clermont Ferrand.

Il en ressort 3 ensembles de modifications : la redéfinition en 4 orientations des objectifs du PLH, l'actualisation des projets urbains par commune:

L'actualisation administrative et législative du document n'entraîne pas de remarques de notre part.

Le choix des orientations reste dans le cadre des premières orientations du PLH et font largement consensus.

La Métropole s'imposera de plus en plus en matière d'habitat sur le territoire mais les communes devront rester le relais essentiel de tous les projets.

Les Elus font une série de remarques concernant l'actualisation des projets d'habitat sur la commune qu'ils feront porter sur la délibération d'approbation, en particulier l'importance d'un travail en commun Commune/ Métropole.

Vote : Unanimité

- **Avis sur diagnostic du Règlement de La Publicité Intercommunal RLPI**

Mme ALAPETITE continue en expliquant que le Règlement de La Publicité Intercommunal doit permettre à la Métropole de mieux encadrer les publicités, les enseignes et les pré-enseignes sur son territoire.

L'affichage publicitaire rapporte financièrement environ 3 500 euros chaque année à la commune.

Ce RLPI se substituera à la règle nationale. Il sera plus contraignant (ex : interdiction possible des affichages numériques) et pour quelques exceptions plus souple (ex : réimplanter des dispositifs de publicité dans des secteurs de parcs naturels régionaux)

Vote : Unanimité

- **Avis sur diagnostic du PLUI de Clermont Auvergne Métropole**

Mme ALAPETITE reprend en expliquant que la prochaine réunion du Plan local de l'Urbanisme Intercommunal consistera, suite à la réalisation du diagnostic, à travailler sur les enjeux à inscrire dans le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Avant le 24 septembre, il est demandé aux communes de donner leur avis sur le diagnostic du territoire.

Ayant participé à la quasi intégralité des réunions, la commune juge le travail rendu pertinent concernant les enjeux généraux.

*Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 12 Septembre 2019*

Il est donc proposé que le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce diagnostic

Vote : Unanimité

## PERSONNEL

- **Création d'un poste de Rédacteur à temps complet sur emploi permanent**

M. FLOQUET indique que pour permettre le recrutement d'un rédacteur titulaire comme Responsable du service Ressources Humaines, il convient de créer un poste permanent de rédacteur à temps complet au 23 septembre 2019.

Vote : Unanimité

- **Création de postes sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

M. FLOQUET poursuit en présentant la liste des emplois non permanents qu'il convient de créer au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2019/2020 :

- pour l'encadrement et la surveillance des élèves le temps du repas au restaurant scolaire et l'aide aux devoirs, 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (11/35<sup>ème</sup>) pour une période de 10 mois à partir du 23 septembre 2019 ;
- pour assurer les fonctions d'animateur culturel pour les ateliers arts plastiques et EPN, 1 poste d'adjoint d'animation temps non complet (13.5/35<sup>ème</sup>) pour une période de 10 mois à compter du 16 septembre 2019 ;

Suite à l'ouverture d'une sixième classe à l'école maternelle Claude Félix, il convient de créer :

- 1 poste d'ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe (1<sup>er</sup> grade) à temps complet à compter du 12 septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour assurer les fonctions d'ATSEM.

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20h40